

sortes de modes d'activité et de traditions, puisse se trouver un jour sous l'emprise du crime organisé et des éléments criminels qui ont réussi à s'infiltrer dans certains secteurs de la population.

Nous pouvons nous reporter aux constatations de la Commission Dorion, et évoquer l'inquiétude suscitée par les faillites frauduleuses et les nombreux autres crimes qu'on peut rattacher à l'ensemble de ce problème. Les Canadiens sont angoissés parce qu'on semble s'en occuper fort peu. Je ne dirai pas qu'on ne fait rien. Le ministre de la Justice a aujourd'hui exposé plusieurs mesures que le gouvernement prend pour parer aux difficultés. Je ne dirai pas qu'on n'a rien fait, ni même qu'on a fait très peu, mais que les Canadiens sont troublés du fait qu'on semble faire si peu. C'est peut-être que le gouvernement a mal soigné ses relations extérieures. Il n'en demeure pas moins que les Canadiens ont l'impression qu'on accomplit très peu pour remédier à ce qui est devenu une situation critique pour notre société.

Le gouvernement ne devrait pas avoir à être poussé ou éperonné, mais les Canadiens devraient être informés de ce qui se passe et de ce qu'il faudrait faire. Sauf erreur, l'ensemble du problème a été discuté à une conférence fédérale-provinciale à laquelle assistaient, et c'est heureux, les procureurs généraux des provinces.

Certains adeptes du parti libéral ont soulevé la question de la constitutionnalité de l'institution d'une commission royale d'enquête chargée de s'occuper de cette question, et ils ont signalé qu'au fond il s'agissait d'un problème qui ressortissait à la compétence provinciale. C'est peut-être vrai, mais il y a un grand nombre de questions à l'heure actuelle qui relevaient auparavant de la compétence exclusive des provinces, mais qui maintenant sont devenues une responsabilité commune du gouvernement fédéral et des provinces, à la suite de négociations et d'ententes entre les services et agences des gouvernements fédéral et provinciaux.

• (4.20 p.m.)

A mon avis, une action concertée s'impose pour relever ce défi. Peu importe comment nous l'aborderons. On estime que le groupe le mieux capable de régler cette question, c'est le ministre de la Justice et les procureurs généraux; c'est parfait mais j'espère qu'ils vont se mettre à l'œuvre et, d'une manière ou d'une autre, se débarrasser des critiques malveillantes existant entre ces particuliers, et adopter une attitude leur permettant de s'attaquer aux questions et d'accomplir ensemble une tâche constructive pour éliminer le

crime. Faute de quoi, il faudra instituer une commission royale d'enquête.

Si on pense qu'une commission royale d'enquête serait plus efficace, nous y consentirions assurément. Que ce problème soit résolu par une réunion des procureurs généraux ou par une commission royale d'enquête, tout le monde conviendra je crois qu'il s'agit d'un problème qu'il faut régler dans l'intérêt de notre pays. Donc, je prie le ministre et ses associés de faire l'impossible pour aborder ce problème et le résoudre. Faute de quoi, nous nous trouverons sous peu aux prises avec une situation très grave et très complexe.

Il y a un autre point, monsieur le président, dont j'aimerais traiter brièvement. Je me propose d'en parler plus longuement une autre fois. Il s'agit de la délinquance juvénile, qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle. Tous les députés ont reçu le rapport du comité chargé d'étudier ce problème. Sans l'avoir lu au complet, j'en ai lu une bonne partie et je puis comprendre pourquoi ce problème nous cause autant de soucis aujourd'hui.

J'ai sous les yeux des chiffres indiquant l'ampleur du problème. Je ne les citerai pas car je sais que tous les députés ont reçu les mêmes renseignements et reconnaissent l'envergure de la question. D'après le rapport du comité, il n'existe pas une mais de nombreuses causes à ce problème. Tous les éléments réunis ont créé la situation actuelle à cet égard.

Il est essentiel qu'une analyse soignée soit faite de tous ces problèmes et questions, et que quelque chose de positif et de concret soit fait pour relever le défi qui s'offre à nous. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que la jeunesse est notre plus grand actif national et que, si nous ne réglons pas efficacement ces problèmes, nous commettrons un gaspillage criminel de ressources humaines. Nous convenons tous, j'en suis certain, qu'une attitude très soignée, détaillée et compréhensive a été prise pendant l'étude du problème de la délinquance juvénile. Il n'est pas suffisant de condamner ces jeunes, de leur crier leurs échecs et leurs fautes, parce que nous sommes tous passés par là et certains d'entre nous peut-être ne s'en sont pas encore remis. Nous devons prendre une attitude positive et nous